

PROCÈS-VERBAL



CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Mercredi 30 novembre 2022
18h30 - Salle des Fêtes
Peyrat-la-Nonière



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente novembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de PEYRAT-LA-NONIÈRE, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 24/11/2022.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2022
Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2022

FINANCES

- Ouverture anticipée du 1/4 des crédits d'investissement pour l'année 2023
- Décision modificative - Budget principal - Fonctionnement
- Décision modificative - Budget principal - Investissement
- Décision modificative - Budget principal - Amortissement non sorti après sortie d'immobilisation
- Décision modificative - Budget principal – Dotation créances douteuses
- Décision modificative - Budget principal – Reprises de subventions perçues à tort
- Décision modificative - Budget « SPANC » - Ordi Connect 2020
- Décision modificative - Budget « SPANC » - Charges du personnel
- Décision modificative - Budget « Assainissement » - Remboursement TVA Lavaveix-les-Mines
- Décision modificative - Budget « Locaux aménagés » - Cuisine Les Mars
- Décision modificative - Budget « Locaux aménagés » - Affectation du résultat
- Décision modificative - Budget « Locaux aménagés » - Régularisation amortissements
- Décision modificative - Budget « Locaux nus » - Régularisation amortissements
- Décision modificative - Budget « GEMAPI » - Régularisation amortissements

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste de rédacteur
- Création d'un poste d'adjoint administratif

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Vente d'une maison située sur la commune de Chard / Annule & remplace n°2022-008

ENFANCE - PETITE-ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE

- Délégation de gestion de l'ALSH de Lavaveix-les-Mines

TOURISME

- Développement de l'offre de randonnée : demande de subvention leader et plan de financement définitif

SANTÉ

- DSIL - Rénovation énergétique cabinet médical de Chénérailles

GEMAPI

- Plan de financement des postes du service

ASSAINISSEMENT

- Tarif redevance assainissement 2023

TIERS-LIEUX

- Ateliers de la Mine : Avenant n°2 à la convention tripartite d'objectifs et de moyens

RÉNOV'23

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

- Autorisation de signature de la convention annuelle portant sur la participation financière de la plateforme Rénov'23

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Numérique : FTTH - Prochaines ouvertures commerciales
- Réorganisation des services de la CCMCA
- Date et lieu du prochain conseil communautaire

Conseillers en exercice : 62

Présents à l'ouverture de la séance : 48

MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : 6

MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à JOULOT, DESGRANGES à VIALTAIX, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : 8

MM. DESCLOUX, SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET

Secrétaire de séance : Alain LUQUET

La séance est ouverte à 18h45, sous la présidence de Gérard GUYONNET, lequel procède à l'appel des membres du conseil communautaire pour validation du quorum. Le Président revient sur les incidents relatifs à l'envoi de la convocation et des documents correspondants à ce conseil communautaire en expliquant que la collectivité rencontre actuellement des problèmes de transmission/réception électroniques qui confirment la nécessité de la refonte informatique précédemment délibérée. Il souligne le travail considérable généré en amont de l'envoi des convocations, dans un laps de temps restreint et remercie l'agent en charge.

Alain GRASS, 4^{ème} Vice-président et 1^{er} adjoint de Saint-Silvain-Bellegarde, rappelle que c'est un projet à hauteur de 100 000 € qui représente un travail colossal et, de ce fait, se déclinera sur toute l'année 2023. Dans l'attente, la société Ordi Connect intervient en fonction des besoins et des situations.

Hervé TRIMOULINARD, Maire de Saint-Médard-la-Rochette, remémore la dernière conférence des Maires au cours de laquelle avait été évoquée la réorganisation des pôles, point pour lequel le Président s'était engagé à proposer une délibération à ce conseil communautaire. Il demande pourquoi ce point n'apparaît pas à l'ordre du jour.

Gérard GUYONNET confirme qu'il s'est bien engagé en ce sens lors de la conférence des Maires du 22 novembre. Cependant, le délai contraint entre la conférence des Maires et ce conseil communautaire n'a pas laissé de temps pour préparer ce projet. Il valide que ce point sera à l'ordre du jour du conseil communautaire du 14 décembre 2022.

PROCÈS VERBAUX

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 27 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2022 a été envoyé par messagerie le 24 novembre 2022. Le Président, Gérard GUYONNET, soumet aux membres du conseil communautaire, le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2022 pour approbation.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 26 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022 a été envoyé par messagerie le 24 novembre 2022. Le Président, Gérard GUYONNET, soumet aux membres du conseil communautaire, le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022 pour approbation.

FINANCES

Ouverture anticipée du ¼ des crédits d'investissement pour l'année 2023

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la date limite d'adoption des prochains budgets est fixée au 15 avril 2023,

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant de l'affectation des crédits.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif principal et à l'ensemble des budgets annexes de l'année 2022, et ceci dès le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au vote des prochains budgets conformément au tableau détaillé repris en annexe. (Excluant les crédits afférents au remboursement de la dette).

Ouverture anticipée du quart des crédits d'investissement de l'ensemble des budgets pour l'année 2023

BUDGET PRINCIPAL				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX		190 000.00 €		
1/4 DÉPENSES		47 500.00 €		
OPÉRATION 28 - AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE SDAN				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX			66 564.00 €	
1/4 DÉPENSES			16 641.00 €	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

OPÉRATION 123 - TRAVAUX BATIMENTS ÉCOLES				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX			440 000.00 €	
1/4 DÉPENSES			110 000.00 €	
OPÉRATION 126 - ÉQUIPEMENTS ÉCOLES				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX			60 000,00 €	
1/4 DÉPENSES			15 000.00 €	
OPÉRATION 138 - DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	10 140,00 €		78 190.00 €	
1/4 DÉPENSES	2 535.00 €		19 547.50 €	
OPÉRATION 144 - BÂTIMENT COMCOM				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	30 000.00 €			
1/4 DÉPENSES	7 500.00 €			
OPÉRATION 146 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE CABINET MÉDICAL CHÉNÉRAILLES				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX				81 000,00 €
1/4 DÉPENSES				20 250,00 €
OPÉRATION 147 – MSP LAVAVEIX				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX				170 000.00 €
1/4 DÉPENSES				42 500.00 €
OPÉRATION 151 BAT ACCUEIL/ENFANCE/JEUNESSE CHÉNÉRAILLES				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	265 500.00 €			
1/4 DÉPENSES	66 375.00 €			
OPÉRATION 152 PROJET DE TERRITOIRE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	9 000.00 €			
1/4 DÉPENSES	2 250.00 €			
OPÉRATION 155 REORGANISATION SYSTEME INFORMATIQUE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX			127 000.00 €	
1/4 DÉPENSES			31 750.00 €	
OPÉRATION 156				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX			115 000.00 €	
1/4 DÉPENSES				
OPÉRATION 157 MICRO CRECHE FIXE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX			440 000.00 €	
1/4 DÉPENSES			110 000.00 €	
OPÉRATION 158				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	36 000.00 €			
1/4 DÉPENSES	9 000.00 €			
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				
OPÉRATION 101 - ÉTUDES ET DIAGNOSTIC				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	184 125.00 €			1 000.00 €
1/4 DÉPENSES	46 031.25 €			250.00 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

OPÉRATION 102 - RÉSEAU SÉPARATIF				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	57 910.00 €		4 500.00 €	148 502.00 €
1/4 DÉPENSES	14 477.50 €		1 125.00 €	37 125.50 €
OPÉRATION 103 – RESEAU UNITAIRE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	10 000 €			40 000.00 €
1/4 DÉPENSES	2 500.00 €			10 000.00 €
OPÉRATION 104 - TRAITEMENT				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	35 722.00 €		40 000,00 €	114 500,00 €
1/4 DÉPENSES	8930.50 €		10 000.00 €	28 625.00€
OPÉRATION 105 – CRÉATION-EXTENSION RESEAU				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	7 500.00 €		2 000.00 €	320 000,00 €
1/4 DÉPENSES	1875.00 €		500.00€	80 000 €
OPÉRATION 106 – CRÉATION TRAITEMENT				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX			4 350.00 €	
1/4 DÉPENSES			1 087.50 €	
OPÉRATION 13 - ÉTUDES DIAGNOSTIC ZONAGE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	1104.00 €			
1/4 DÉPENSES	276.00 €			
OPÉRATION 107 – MATÉRIEL ET SERVICE GÉNÉRAL				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX			5 000.00 €	
1/4 DÉPENSES			1 250.00 €	
OPÉRATION 002 – OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX				406 598.11 €
1/4 DÉPENSES				101 649.53 €
BUDGET ANNEXE SPANC				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
TOTAUX	537.00 €		38 263.00 €	
1/4 DÉPENSES	134.25 €		9 565.75 €	
BUDGET ANNEXE LOCAUX AMENAGES				
OPÉRATION 12 – RESTAURANT SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX	7 000.00 €			
1/4 DÉPENSES	1 750.00 €			
OPÉRATION 13 – CUISINE CENTRALE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX			2 000.00 €	
1/4 DÉPENSES			500.00 €	
OPÉRATION 14 – MULTISERVICE RETERRE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX	2 000.00 €			
1/4 DÉPENSES	500.00 €			
OPÉRATION 002 – EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX	2 000.00 €			
1/4 DÉPENSES	500.00 €			

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

BUDGET ANNEXE VENTE DE CARBURANT				
OPÉRATION 10 - STATION SERVICE PEYRAT-LA-NONIÈRE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX			31 000,00 €	
1/4 DÉPENSES			7 750,00 €	
OPÉRATION 40 - STATION SERVICE BELLEGARDE-EN-MARCHE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX			37 473,00 €	
1/4 DÉPENSES			9 368.25 €	

BUDGET ANNEXE LOCAUX NUS				
OPÉRATION 13 – TRAVAUX ATELIERS RELAIS				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX			10 000.00 €	
1/4 DÉPENSES			2 500.00 €	
OPÉRATION 22 – INSTALLATION BRASSERIE ARTISANALE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX				30 000.00 €
1/4 DÉPENSES				7 500.00 €
OPÉRATION 24 – GARAGE CROCQ				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX			5 000.00 €	
1/4 DÉPENSES			1 250.00 €	

BUDGET ANNEXE GEMAPI				
OPÉRATION 10 – ACHAT DE MATÉRIEL				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX			45 000.00 €	
1/4 DÉPENSES			11 250.00 €	

BUDGET ANNEXE DÉCHETS				
OPERATION 10 - MATERIEL				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX			15 000.00 €	
1/4 DÉPENSES			3 750.00 €	
OPERATION 002 – OPERATION D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE				
	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE23
TOTAUX	40 000.00 €		10 000.00 €	
1/4 DÉPENSES	10 000.00 €		2 500.00 €	

Décision modificative - Budget principal				
Ajustements des amortissements en investissement/recettes				
Point ajourné				

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Ajustement du budget primitif 2022 pour projection de fin d'année.

Pour les recettes :

- Courrier de la préfecture mentionnant une dotation de FCTVA de 99 187 € supplémentaires ;
- Une dotation de l'État de soutien inflation : par prudence, il a été inscrit que l'acompte de 30 % ;
- Remboursement des indemnités journalières ;
- Régularisation du montant du FPIC (300 000 € inscrits, réel de 214 000 €) ;
- Recette supplémentaire du point à temps;

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

- Participation scolaire de la commune de La Villetelle non inscrite.

Pour les dépenses :

- Principalement l'ajustement du chapitre 012 concernant les charges du personnel ;
- Ajustements des combustibles ;
- Amortissement ;
- Autres.

Il est proposé au conseil communautaire de procéder au virement de crédit suivant :

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT ⁰ / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	360 000,00		
Energie - Electricité			60612	12 500,00
Carburants			60622	5 600,00
Fournitures de voirie			60633	3 800,00
Fournitures scolaires			6067	4 000,00
Matériel roulant			61551	5 000,00
Autres biens mobiliers			61558	10 000,00
Personnel affecté par la commune membre du GFP			6217	300 000,00
Autre personnel extérieur			6218	25 000,00
Honoraires			6226	10 000,00
Frais de télécommunications			6262	7 500,00
NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité de résidence			64112	2 135,00
Autres emplois d'insertion			64168	3 500,00
Rémunérations des apprentis			64171	2 800,00
Prime inflation apprenti			64172	4 400,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			6451	17 300,00
Cotisations aux caisses de retraites			6453	5 400,00
Cotisations pour assurance du personnel			6455	12 224,00
Versement au F.N.C. du supplément familial			6456	14 500,00
Dotat ⁰ aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	55 100,00
DE PENSES - FONCTIONNEMENT		360 000,00		500 759,00
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	75 000,00
Remb. frais par les communes membres du GFP			70875	20 000,00
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunal	73223	86 000,00		
Fraction de TVA			7382	99 187,00
Dotation d'intercommunalité			74124	21 572,00
Autres attributions et participations			7488	11 000,00
RECETTES - FONCTIONNEMENT		86 000,00		226 759,00

Patrice MORANÇAIS, Maire de Saint-Chabraix, constate un problème sur le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Il relate la séance du 28 septembre où c'est la méthode de droit commun qui avait été retenue : il est mentionné ici 300 000 € et 214 000 € au réel. Il cite les montants exacts de 213 870 € à répartir entre les communes et 298 893 € pour la communauté de communes. Il atteste qu'il y a dû y avoir une inversion.

Philippe MIHOUT, DGS, valide que le montant indiqué a été notifié par la préfecture. Il propose qu'une vérification soit faite.

Ce point est ajourné et sera présenté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Décision modificative - Budget principal
Ajustements des amortissements en investissement/recettes

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Il a été inscrit au budget primitif la somme de 461 365,52 €. Le montant réel est de 516 429,41 €.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES				55 100,00
Frais d'études			28031	-3 160,13
Bâtiments et installations			28041412	-464,13
Biens mobiliers, matériel et études			280421	4 973,00
Bâtiments et installations			280422	-16 272,67
Concessions et droits similaires			28051	-887,93
Immeubles de rapport			28132	-558,60
Installat° générales, agencements, aménagements des constructio			28135	655,00
Autres constructions			28138	0,35
Réseaux câblés			281533	268,00
Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile			281568	-901,08
Matériel roulant			281571	-17 369,50
Autres matériels et outillage de voirie			281578	-14 075,21
Autres installations, matériel et outillage techniques			28158	167,50
Bâtiments publics			281731	20 251,99
Immeubles de rapport			281732	30,99
Constructions sur le sol d'autrui - Instal. gén., agencemts, aména			281745	-278,83
Mobilier			281784	-54,51
Matériel de bureau et matériel informatique			28183	56 424,44
Mobilier			28184	7 969,84
Autres immobilisations corporelles			28188	18 381,48
OP : BATIMENTS COMCOM		4 000,00		
Frais d'études	2031	144		4 000,00
OP : MSP LAVAVEIX		29 100,00		
Autres immobilisations corporelles	2188	147		4 100,00
Immo. corpor. en cours - Immo. corporelles reçues au titre d'une	2317	147		25 000,00
OP : PROJET DE TERRITOIRE		22 000,00		
Frais d'études	2031	152		22 000,00
TOTAUX E GAUX - INVESTISSEMENT		55 100,00		55 100,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée.

Décision modificative - Budget principal			
Régularisation des amortissements			
Nombre de conseillers en exercice : 62			
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54	
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0	
Absents excusés : 8	Exprimés : 54		

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Des amortissements à hauteur de 5 452.14 € restent présents dans les comptes et ceci malgré la sortie d'inventaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Energie - Electricité	60612	5 452,14		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		5 452,14		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		5 452,14		
Emprunts en euros	1641	5 452,14		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		5 452,14		0,00
Reprises sur amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	7811	5 452,14		
RECETTES - FONCTIONNEMENT		5 452,14		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		5 452,14		
Instal. générales, agencements, aménagements des constructions	281735	5 452,14		
RECETTES - INVESTISSEMENT		5 452,14		0,00

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Décision modificative - Budget principal			
Provision pour créances douteuses			
Nombre de conseillers en exercice : 62			
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54	
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0	
Absents excusés : 8	Exprimés : 54		

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

La norme comptable veut que les provisions couvrent au minimum 15 % des créances douteuses ce qui fait en l'espèce 241,05 €. Compte tenu de la volatilité de ces créances (certaines soldées en cours d'exercice, nouvelles créances douteuses qui apparaissent car supérieures à deux ans...), il est proposé de provisionner à hauteur de 300 €.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT [°] / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fouritures administratives	6064	300,00		
Dotat [°] aux prov. pour dépréciat [°] des actifs circulants			6817	300,00
DE PENSES - FONCTIONNEMENT		300,00		300,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Décision modificative - Budget principal			
Régularisation des provisions pour subventions passées à tort			
Nombre de conseillers en exercice : 62			
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54	
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0	
Absents excusés : 8	Exprimés : 54		

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Les reprises de subventions présentes au compte 13918 sont supérieures aux subventions pour un montant de 6 062,47 €.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT [°] / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fouritures d'entretien	60631	6 062,47		
Autres charges exceptionnelles			678	6 062,47
DE PENSES - FONCTIONNEMENT		6 062,47		6 062,47
OP : OPERATIONS FINANCIERES		6 062,47		
Autres organismes	13918	6 062,47		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		6 062,47		0,00
OP : BATIMENTS COMCOM		6 062,47		
Emprunts en euros	1641 144	6 062,47		
RECETTES - INVESTISSEMENT		6 062,47		0,00

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Décision modificative - Budget SPANC		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement / Facture Ordi Connect		
Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Suite à la demande du conseiller aux Décideurs Locaux concernant le mandat n°77 de l'exercice 2020, passé à tort sur le fonctionnement, il faut régulariser la facture de la société « Ordi Connect » pour un montant de 8 526 €. Il faut la mandater sur la section d'investissement.

Celle-ci sera fractionnée en deux de la façon suivante :

- La licence : compte 2051 → 537 €
- Le matériel informatique : compte 2183 → 7 989 €

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DE S CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement DEPENSES - FONCTIONNEMENT		0,00	023	8 526,00
PG : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON I				8 526,00
Concessions et droits similaires			2051	537,00
Matériel de bureau et matériel informatique DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00	2183	7 989,00
RECETTES - FONCTIONNEMENT		0,00		8 526,00
Mandats annulés (sur exercices ant.) ou atteints par la d			773	8 526,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		8 526,00
PG : OPERATIONS FINANCIERES				8 526,00
Virement de la section d'exploitation RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00	021	8 526,00
				8 526,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Décision modificative - Budget SPANC		
Charges du personnel		
Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Les prévisions budgétaires 2022, n'ayant pas été inscrites en intégralité, il convient de régulariser les charges du personnel pour l'année 2022.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Salaires, appointements, commissions de base	6411	6 468,00		
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6451	4 042,00		
Cotisations aux caisses de retraites	6453	852,00		
Cotisations au Pôle emploi	6454	638,00		
Mise à disposition de personnel facturée			7084	12 000,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		12 000,00		12 000,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Décision modificative - Budget « Assainissement »
Remboursement de la TVA à la commune de Lavaveix les Mines

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Le service SPAC de Lavaveix-les-Mines était assuré en régie avant la fusion et était assujéti à la TVA ; Suite au transfert à la communauté de communes, celui-ci a été intégré au service principal avec perte de l'assujettissement ;

La commune a donc procédé à la clôture du compte de TVA laissant apparaître un solde négatif de de 57 501.93 ;

La commune s'est acquittée auprès de l'État de la somme correspondante après transfert du service et, surtout, transfert de la trésorerie du service ;

En accord avec les services de la trésorerie.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT ⁹ / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
PG : DIVERS RESEAUX ET TRAITEMENT		57 501,93		
Frais d'études	2031 13	57 501,93		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		57 501,93		0,00
PG : OPERATIONS FINANCIERES		57 501,93		
Résultat reporté ou anticipé	001	57 501,93		
RECETTES - INVESTISSEMENT		57 501,93		0,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Décision modificative - Budget « Locaux aménagés »
Cuisine « Les Mars » - Achats de matériels

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Achat de matériel en urgence pour la cuisine « Les Mars » pour un montant global de 20 712 €. Il a été budgété la somme de 2 000 €, qui sera régularisée par un virement de 18 712 € de la section de fonctionnement.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT [°] / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement			023	18 712,00
Autres frais divers	6188	18 712,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		18 712,00		18 712,00
OP : CUISINE CENTRALE				18 712,00
Autres immobilisations corporelles			2188 13	18 712,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		18 712,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				18 712,00
Virement de la section de fonctionnement			021	18 712,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		18 712,00

Serge PERRIER, Maire de Chard, demande quel type de matériel a été acheté.

Gérard GUYONNET répond qu'il a fallu faire face, en urgence, à l'achat d'un lave-vaisselle et d'une thermo-scelleuse.

Alain GRASS, 4^{ème} Vice-président et 1^{er} adjoint de Saint-Silvain-Bellegarde, mentionne que la propriétaire actuelle vend son fonds de commerce. La personne qui se destine à le reprendre fera une intervention lors de la prochaine commission « économie » au cours de laquelle elle présentera son projet aux élus présents.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Décision modificative - Budget « Locaux aménagés »		
Affectation du résultat		
Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

L'affectation au 1068 du résultat de 2021 n'a pas été déduit de l'excédent. Il convient de régulariser la situation.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT [°] / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres frais divers	6188	594,69		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		594,69		0,00
Résultat reporté ou anticipé	002	594,69		
RECETTES - FONCTIONNEMENT		594,69		0,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Décision modificative - Budget « Locaux aménagés »
Régularisation des amortissements

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Ajustement des amortissements entre le budget « locaux aménagés » et le réel.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT ^o / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres	65888	121,00		
Dotat ^o aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	121,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		121,00		121,00
OP : CUISINE CENTRALE				121,00
Autres immobilisations corporelles			2188 13	121,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		121,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				121,00
Autres immobilisations corporelles			28188	121,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		121,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Décision modificative - Budget « Locaux nus »
Régularisation des amortissements

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT ^o / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé	6574	3 716,00		
Autres charges exceptionnelles			678	1 000,00
Dotat ^o aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	2 716,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		3 716,00		3 716,00
OP : INSTALLATION BRASSERIE ARTISANALE				2 716,00
Autres agencements et aménagements de terrains			2128 22	2 716,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		2 716,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		90,00		2 806,00
Immeubles de rapport	28132	90,00		
Installat ^o générales, agencements, aménagements des constructio			28135	1 413,00
Autres immobilisations corporelles			28188	1 393,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		90,00		2 806,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Décision modificative - Budget « GEMAPI »
Régularisation des amortissements

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Ajustement des amortissements entre le budget « GEMAPI » et le réel.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT ^e / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Réceptions	6257	142,00		
Dotat ^e aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	142,00
DE PENSES - FONCTIONNEMENT		142,00		142,00
OP : ACHAT DE MATERIEL				142,00
Autres immobilisations corporelles			2188	142,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00	10	142,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				142,00
Matériel de bureau et matériel informatique			28183	71,00
Autres immobilisations corporelles			28188	71,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		142,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Patrice MORANÇAIS, Maire de Saint-Chabrais, s'enquiert d'une décision modificative du budget « locaux nus » portant sur la perception de la subvention FEDER pour un montant de 55 080 €. Il avait alors émis des réserves quant à la perception de cette dernière et demande ce qu'il en est.

Gérard GUYONNET confirme qu'il n'a pas été possible de la percevoir et qu'il faudra annuler cette décision.

Valérie SIMONET, 1^{ère} Vice-présidente et 1^{ère} adjointe de Bussière-Nouvelle, informe qu'un retard important avait été constaté durant l'été sur plusieurs dossiers de demandes de subvention notamment, dans l'envoi de pièces justificatives permettant de percevoir les financements. Elle rappelle que c'est l'agent, alors en poste au tiers-lieu de Lavaveix-les-Mines, qui avait préparé le dossier et, à son départ, il n'y a pas eu de passation. Le dossier a été retracé, les contacts ont repris avec les instances concernées. Cependant, Madame SIMONET déplore une fin de non-recevoir fin octobre dû à un délai expiré depuis juillet 2021.

Jean-Louis FAUCONNET, Maire de Lavaveix-les-Mines, s'inquiète d'un possible dysfonctionnement au sein de la collectivité. Il raconte, que c'est accompagné d'élus, qu'il s'était déplacé à la Région pour obtenir cette subvention FEDER (Fonds Européens de Développement Régional). Il atteste que les élus font leur part du travail, du mieux qu'ils peuvent et dans l'intérêt communautaire. Il affirme qu'il est désagréable d'obtenir une réponse favorable pour un dossier et qu'après, le service concerné ne fasse pas sa part.

Gérard GUYONNET indique que ce problème spécifique remonte à 2021, sa perspective étant à ce jour, de fonctionner en suivant les dossiers le plus sérieusement possible. La responsabilité revient autant aux services qu'aux élus qui doivent être au courant des dossiers découlant de leur compétence.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste de Rédacteur

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 53
Pouvoirs : 6	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 53	

Rapporteur : Leïlha BERTHON, Vice-présidente

Compte tenu de la charge de travail conséquente du service « finance », il est proposé au conseil communautaire de créer un poste de catégorie B dans le cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} Février 2023.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- CRÉE un poste de catégorie B dans le cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} Février 2023 ;
- CHARGE le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ;
- INDIQUE que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel, recruté à durée déterminée, pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ;
- INSCRIT les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2023.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Leïlha BERTHON, Vice-présidente

Suite à la démission de l'agent d'accueil du service « Tourisme », il convient de procéder à son remplacement.

Il est proposé au conseil communautaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (25 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} Février 2023.

Le temps de travail sera annualisé afin de tenir compte de la saison touristique.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- CRÉE un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non complet (25 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} Février 2023 ;
- CHARGE le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ;
- INDIQUE que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel, recruté à durée déterminée, pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème}

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ;

- INSCRIT les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2023.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vente d'une maison sur la commune de Chard
Remplace la délibération 2022-008 du 12 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 53
Pouvoirs : 6	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 53	

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

La communauté de communes a été sollicitée par Monsieur Serge PERRIER, Maire de la commune de Chard, pour l'acquisition de la maison dite « Darraud » sise 2, rue du Moulin à Chard.

Monsieur le Maire souhaite acquérir cette maison afin de réaliser deux logements. En effet, le projet de construction de logement est cohérent avec la politique d'accueil de population sur notre territoire qui manque cruellement d'habitats disponibles.

Ce bâtiment est composée d'une maison, d'un atelier et d'un espace foncier de 200 m². Cette maison est insalubre, de gros travaux sont à prévoir (toiture, planchers, mur fissuré).

L'emprunt restant est de 38 799,56 € au 1^{er} décembre 2021 pour une durée de 5 ans. La communauté de communes supporte également des frais fixes pour cette maison de 423,49 € / an en assurance et 517 € de taxes foncières, soit la somme de 940 € de frais fixes par an. Cette maison est vide depuis environ une dizaine d'années. Si le conseil communautaire valide cette vente, il restera à charge de la communauté de communes plus que 18 799, 56 € soit 38 799,56 € - 20 000 €.

La commission économie a validé à l'unanimité la vente de cette maison au prix de 20 000 €.

Les recettes de cette vente pourront être inscrites sur le budget économie 2023.

Un sinistre « grêle » est intervenu en date du 4 juin 2022 sur la toiture de ce bâtiment.

Afin de pouvoir régulariser cette vente, il a lieu d'annuler la délibération n°2022-008.

Monsieur Serge PERRIER, Maire de la commune de Chard, ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE la vente de l'ensemble immobilier sis 2 rue du moulin à Chard cadastré sous le numéro 329 de la section C à la Commune de CHARD, au prix de 20 000 € ;
- DÉCIDE que l'ensemble des frais (notariés, bancaires) sont à la charge de l'acquéreur ;
- RÉGULARISE aux termes de la vente une délégation d'assurance au profit de la commune suite au sinistre de grêle du 4 juin 2022, et verser à la commune toutes sommes perçues de sa compagnie d'assurance à ce titre, après déduction de la franchise ;
- DÉCIDE que la commune de CHARD prendra l'engagement de faire effectuer à sa charge et à ses frais les travaux de toiture, y compris ceux dus au sinistre de grêle du 4 juin 2022 et ce, quel qu'en soit finalement le coût ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

PETITE-ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE / FAMILLE

Délégation de gestion d'un ALSH à la commune de Lavaveix-les-Mines

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48	Votants : 54	POUR : 53
Pouvoirs : 6	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 53	

Rapporteur : Valérie SIMONET, Vice-présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L5214-16-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment ses articles L227-1 et suivants et R227-1 et suivants,

Considérant que le fonctionnement du service extra-scolaire de la commune de Lavaveix les Mines est géré par l'association « les Galopins en Marche » depuis l'année 2022 au travers d'une convention d'objectifs signée entre la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et l'association,

Considérant qu'à travers les différents échanges réalisés avec l'État et la CAF, les bilans sont très positifs,

Considérant le souhait de la commune de Lavaveix les Mines de reprendre en direct la gestion de cette activité au 1^{er} janvier 2023 matérialisé par courrier en date du 13 octobre 2022 et, avec pour objectif d'améliorer encore le service rendu, notamment en terme administratif et logistique,

Considérant les enjeux et l'importance du domaine enfance jeunesse sur le territoire, pleinement soutenus par la communauté de communes,

Considérant l'intérêt public des activités extra-scolaires,

Considérant qu'une convention de délégation fixant les modalités d'exercice de la gestion du service extra-scolaire est nécessaire,

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais d'une délégation de compétence,

Considérant que ce type de convention entre dans le cadre des prestations de services conclues entre communauté de communes et commune(s) membre(s),

Monsieur Jean-Louis FAUCONNET, Maire de Lavaveix-les-Mines, ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE la convention de délégation de service annexée à la présente délibération ;
- DIT que les fonds nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

TOURISME

Développement de l'offre de randonnée

Demande de subvention Leader et plan de financement définitif

Délibération modificative à la délibération n°2021-061 du 20 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente

Le développement et la promotion de la pratique de l'offre de randonnée sur le territoire de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ont été identifiés comme des axes prioritaires de la stratégie touristique.

Randonnée pédestre :

Afin de pouvoir répondre favorablement aux demandes des visiteurs désireux de pratiquer la randonnée pédestre, la communauté de communes envisage la conception de fiches de randonnées « topo-fiches » sur l'ensemble du territoire soit 70 parcours.

Cyclotourisme :

Le Conseil Départemental de la Creuse en partenariat avec notre communauté de communes et les clubs cyclistes creusois ont identifié 11 parcours cyclo-touristiques répondant à un cahier des charges départemental (intérêt patrimonial, longueur et dénivelé des circuits).

Dans ce cadre, le balisage des huit boucles locales à vélo éligibles aux fonds européens Leader est envisagés.

Devant l'engouement de la pratique du cyclisme des touristes durant leur séjour, il est opportun d'étendre à l'ensemble des parcours le balisage pour les raisons suivantes :

- Faciliter la pratique des touristes (il est difficile de se balader avec un simple support numérique ou papier) ;
- Proposer des circuits sur l'ensemble de la communauté de communes permettant aux hébergeurs de proposer à leurs clients des parcours à proximité de leur lieu de séjour, ce dispositif pouvant également profiter aux administrés creusois qui pourraient l'utiliser en tant qu'équipement de loisirs ;
- Proposer une offre complémentaire à celles de nos voisins.

Le projet porte donc sur le balisage des huit boucles locales à vélo sur le territoire Marche et Combraille en Aquitaine. Ce projet est éligible aux fonds européens gérés par le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement. Le financement de cette action bénéficiera d'une subvention au titre FEADER Leader et bénéficie d'une inscription budgétaire pour l'année 2023.

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant HT	FEADER/Leader (80%)	Montant HT
Conception et impression des topo fiches « randonnée pédestre »	4 569,00 €	FEADER (Leader) 80 %	18 394,00 €
Balisage Panneaux Dv43d et poteaux	3 842,00 €		
Balisage Potelets bois et totem de départ avec pose par entreprise	14 440,00 €	Marche et Combraille en Aquitaine 20 %	4 598,00 €
Balisage Autocollants	141,00 €		
TOTAL HT	22 992,00 €	TOTAL HT	22 992,00 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de balisage des huit boucles locales à vélo tel que présenté ci-dessus ;
- VALIDE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- DEMANDE à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2014-2022 GAL Combraille en Marche ;
- AUTORISE le Président et la Vice-présidente en charge du « Tourisme » à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

SANTÉ - RÉNOVATION DE BÂTIMENT

**Autorisation de dépôt d'une demande de DSIL dans le cadre de la rénovation énergétique
« Cabinet médical de Chénéraillles »**

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Denis RICHIN, Vice-président

La communauté de communes est propriétaire du cabinet médical sur la commune de Chénéraillles.

Il est proposé de réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur ce bâtiment pour réduire notamment, les problèmes d'inconfort thermique ressenti pendant la période estivale, par les professionnels de santé et les patients fréquentant les locaux, et réduire les dépenses liées au chauffage en période hivernale.

Compte-tenu que cette opération serait susceptible d'être éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, il est proposé également d'autoriser le Président à solliciter la DSIL pour 2023 dans le cadre de ce projet de travaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subvention (taux 80 %)	Montant
Travaux*	140 000 €	Subvention DETR 40 %	56 000 €
		Subvention DSIL 40 %	56 000 €
		Autofinancement	28 000 €
TOTAL HT	140 000 €	TOTAL HT	140 000 €

* Le montant des travaux estimés, reste à définir

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le dépôt d'un dossier DSIL pour l'année 2023 ;
- AUTORISE le Président à solliciter d'autres aides financières dans le cadre de ce projet ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Alexandre VERDIER, Maire de Chénéraillles, demande si une date de début des travaux est planifiée.

Denis RICHIN, 9^{ème} Vice-présidente et Maire de Dontreix, annonce que le dossier sur la partie DETR a été retenu par la préfecture ; Dès l'instant où la collectivité aura le feu vert, les travaux pourront commencer mais qu'à ce jour, il n'y a pas de date confirmée.

Caroline LE CORRE, conseillère communautaire et adjointe d'Auzances, demande ce qui advient du projet si la DSIL n'est pas accordée.

Gérard GUYONNET indique que le projet sera maintenu et les travaux réalisés car, si la communauté de communes veut garder ou faire venir des médecins, il est incontournable d'offrir des structures adaptées et salubres.

GEMAPI

Plan de financement des postes du service GEMAPI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 53
Pouvoirs : 6	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 53	

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine s'est engagée à porter le Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher. Pour ce faire, elle a créé un poste de coordination et un poste de technicien de rivières Tardes et Cher.

Ces postes pouvant faire l'objet de divers financements, il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire d'étudier leurs plans de financement prévisionnels 2023.

- **Poste de coordination :**

Les taux de financements susceptibles d'être alloués sont les suivants :

Poste de dépense	Organisme financeur	Taux de subvention
Salaire chargé	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60 %
	Région Nouvelle Aquitaine	20 % sur les missions de coordination
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20 %
Fonctionnement lié au poste	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60 % d'un montant maximum de 10 000 €
	Région Nouvelle Aquitaine	20 % d'un montant maximum de 5 000 €
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20 %

Les montants de ces financements doivent ensuite être ramenés à la surface concernée sur le bassin des Hautes Vallées du Cher (environ 76 % en Région Nouvelle Aquitaine et 15 % sur le Puy-de-Dôme).

Le plan de financement prévisionnel 2023 du poste de coordination est donc le suivant :

Postes de dépenses	Montants TTC (€)	AELB (€)	RNA (€)	CD63 (€)	Totaux participations (€)	Reste à charge (€)
Salaire chargé	45 000	27 000	6703,20	1 322,12	35 025,32	9 974,68
Frais fonctionnement	10 000	6 000	744,80	146,90	6 891,70	3 108,30
Totaux	55 000	33 000	7 448	1 469,02	41 917,02	13 082,98

Le montant total prévisionnel s'élève donc à 55 000 € TTC dont 13 083 € d'autofinancement.

- **Poste de technicien de rivières Tardes et Cher :**

Les taux de financements susceptibles d'être alloués sont les suivants :

Poste de dépense	Organisme financeur	Taux de subvention
Salaire chargé	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60 %
	Conseil départemental de la Creuse	10 %
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20 %
Fonctionnement lié au poste	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60 % d'un montant maximum de 10 000 €
	Conseil départemental de la Creuse	10 % d'un montant maximum de 10 000 €
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20 %

Les montants de ces financements doivent être ramenés à la surface concernée sur les bassins de la Tardes et du Cher (environ 65% en Région Nouvelle Aquitaine et 21% sur le Puy-de-Dôme).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Le plan de financement prévisionnel 2023 du poste de technicien de rivières Tardes et Cher est donc le suivant :

Postes de dépenses	Montants TTC (€)	AELB (€)	CD23 (€)	CD63 (€)	Totaux participations (€)	Reste à charge (€)
Salaire chargé	40 000	24 000	2 614,15	1 678,59	28 292,74	11 707,26
Frais fonctionnement	10 000	6 000	653,54	419,65	7 073,19	2 926,81
Totaux	50 000	30 000	3 267,69	2 098,24	35 365,93	1 4634,07

Le montant total prévisionnel s'élève donc à 50 000 € TTC dont 14 634 € d'autofinancement.

Les crédits correspondants à ces deux plans de financement seront inscrits au budget annexe Gemapi 2023.

Madame Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE ce plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

ASSAINISSEMENT

Tarif de la redevance assainissement 2023

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

Dans la continuité des délibérations n°2021-190 du 24 novembre 2021 et 2022-053 du 23 mars 2022, il convient d'acter les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour 2023.

Pour mémoire il s'agit de poursuivre le lissage de la redevance jusqu'en 2025 avec un objectif d'une facture moyenne par abonné d'un montant de 225 €.

<u>Sans Indexation</u>	2023	<i>Évolution facture</i>	2024	2025
Montant en €				
Service principal	117.39	+ 3.51 %	126.02	134.66
	1.7385		1.7109	1.6832
Saint-Domet	108.30	+ 10.34 %	121.48	134.66
	1.5124		1.5978	1.6832
Sermur	109.60	+ 8.60 %	122.13	134.66
	1.5769		1.6300	1.6832
Chénérailles	106.98	+ 13.40 %	120.82	134.66
	1.3973		1.5403	1.6832
Lavaveix les Mines	115.91	+ 8.67 %	125.28	134.66
	1.4554		1.5693	1.6832
Peyrat la Nonière	98.94	+ 16.57 %	116.80	134.66
	1.4207		1.5520	1.6832
Saint Médard la Rochette	113.30	+ 15.47 %	123.98	134.66
	1.1951		1.4392	1.6832
Basville	108.25	+ 18.00 %	121.45	134.66
	1.1951		1.4392	1.6832
Mérinchal	105.72	+ 14.57 %	120.19	134.66
	1.3720		1.5276	1.6832

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Compte tenu de l'augmentation déjà notable liée au lissage pour certains usagers, il est proposé de ne pas indexer les tarifs sur l'inflation pour 2023.

Jean-Louis FAUCONNET, Maire de Lavaveix-les-Mines, approuve la proposition présentée en s'appuyant sur l'étude financière menée par le bureau d'études Stratorial, au travers duquel, apparaît que le revenu imposable par habitant, sur notre territoire, est nettement inférieur aux autres communautés de communes. Par ailleurs, il invite à tenir compte de ce rapport d'études dans toutes les démarches qui seront entreprises. Monsieur FAUCONNET, par expérience de la gestion d'un tel service sur sa commune, indique qu'en élaborant et en gérant le budget « assainissement » d'une autre façon, il y aurait moyen de le rendre plus optimal. Sur le plan technique, il suggère des efforts à réaliser qui entraîneraient des économies.

Gérard GUYONNET rejoint les propos de Jean-Louis FAUCONNET quant à la tarification de la redevance. Il émet une réserve sur la gestion du budget « assainissement » en indiquant que l'échelle d'une commune n'est pas comparable à celle d'une communauté de communes.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ACTE les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), sans indexation, tels que présentés dans le tableau ci-dessus. Les tarifs comprennent une part fixe (sans consommation d'eau) et une part variable au mètre cube d'eau potable consommé, sans dégressivité.

TIERS-LIEUX

**Avenant n°2 à la convention tripartite d'objectifs et de moyens 2023 entre
la CCMCA, la commune de Lavaveix-les-Mines et l'Association « Les Ateliers de Lavaveix »**

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Valérie SIMONET, Vice-présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-245 portant sur une convention tripartite d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, la commune de Lavaveix les Mines et l'Association Les Ateliers de Lavaveix,

Vu cette convention signée le 15/01/2020 et son avenant n°1 signé le 13 janvier 2022 qui fixe la date de fin de la convention au 31/12/2022.

Considérant que les objectifs initiaux convenus en 2016 avec l'association sont maintenus,

À savoir :

- Impulser et coordonner le programme d'animations et de manifestations du site en s'appuyant sur le tissu local ;
- Assurer la communication et la promotion du site auprès des porteurs de projets et entrepreneurs ;
- Accueillir et accompagner les entrepreneurs en soutenant la synergie et la vitalité de l'innovation collective ;
- Participer à la vie des réseaux de tiers-lieu au niveau départemental, régional et national ;
- Participer à l'animation et à la mise en œuvre du projet global du tiers-lieu et de son inscription dans le développement du territoire.

Considérant que les objectifs fixés à l'association à l'occasion de la signature de l'avenant n° 1 sont également maintenus.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

À savoir :

- Accueil et coordination de l'accueil du tiers-lieu ;
- Actualisation et formalisation du projet global du tiers-lieu existant à travers un schéma des usages ;
- Présentation des scénarii découlant de ce schéma, leurs modes de fonctionnement et de gouvernance.

Valérie Simonet, 1^{ère} Vice-présidente et 1^{ère} adjointe de Bussière-Nouvelle, dresse un historique de ce dossier débuté en 2020 par la signature d'une convention mère pour 3 ans à laquelle est annexé ce deuxième avenant.

Patrick MOUNAUD, Maire de Flayat, partage son souhait de faire connaître le tiers-lieu de Flayat par une visite du site et une rencontre des gestionnaires. Il soulève qu'à ce jour celui-ci demeure sans soutien de la CCMCA et suggère une équité pour l'ensemble de ces espaces installés sur le territoire de la CCMCA.

Valérie SIMONET indique que sur Auzances, c'est désormais AGIR qui remplit ce rôle. Quant au site de Lavaveix-les-Mines, qui devait initialement accueillir des activités économiques, les objectifs sont à redéfinir. Elle envisage qu'une réflexion soit menée avec l'ensemble des acteurs que sont la commune, l'association et la CCMCA, sur sa destination et sa coordination ; Madame SIMONET affirme que ce site, qui impose un coût non négligeable de fonctionnement, doit assurer au territoire un retour positif pour assurer sa pérennité.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE l'avenant n° 2, joint à la présente délibération qui proroge la validité de cette collaboration de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023 ;
- VALIDE les modalités de financement proposées ;
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

RÉNOV'23

**Autorisation de signature de la convention portant sur la participation financière 2023
à la plateforme Rénov'23**

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Rapporteur : Valérie SIMONET, Vice-présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la région Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec l'ÉTAT et l'ADEME, redéploie le service public d'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements. Un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en juillet 2020 a permis au 1^{er} janvier 2021 la réorganisation temporaire des plateformes au niveau des EPCI. Un nouvel AMI permet de finaliser ce redéploiement et d'aboutir au 1^{er} janvier 2022 à un réseau de plateformes de la rénovation énergétique dans leur format et portage définitif.

Considérant que le SDEC 23 est l'organisme porteur de la plateforme. Il réunit les 9 EPCI du territoire creusois. Cette plateforme mobilise 3.5 Equivalent Temps Plein (ETP) dont les missions principales sont :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

- L'information du grand public ;
- Les conseils personnalisés (techniques et aides financières) ;
- L'accompagnement en amont des travaux de rénovation énergétique notamment par une évaluation énergétique des logements ;
- Considérant que le 4^{ème} Comité de Pilotage en date du 17 octobre 2022 a permis de tirer le bilan de l'année et d'étudier les modalités de candidature à l'AMI lancé par la région pour l'année 2023 qui sera déposé au mois de Novembre 2022. Les grands principes sont :
 - o Le maintien des moyens humains pour le déploiement de la plateforme
 - o (3.5 ETP)
 - o Augmentation des objectifs quantitatifs sur les actes métier
 - o Programmation d'une quarantaine de permanences sur le territoire
 - o Maintien des missions pour l'accompagnement des ménages
 - o Conseils personnalisés des copropriétés non assuré par RENOV 23
 - o Stabilisation des dépenses pour 2023

Considérant que le plan de financement prévisionnel proposé se décompose de la manière suivante :

Dépenses totale (dont 175 000 € de frais de personnel) :	182 000 €
Recette Région :	56 077 €
Recette Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)	85 129 €
Autofinancement	40 794 €

Considérant que cet autofinancement est partagé entre le SDEC 23 et les 9 EPCI au prorata du nombre d'habitants, soit pour la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine un total de **4 300 €** (13 351 habitants).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE cette candidature à l'AMI 2023 ;
- VALIDE la convention jointe au présent projet de délibération comprenant les nouvelles dispositions définies, notamment financières ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

INFORMATION & QUESTIONS DIVERSES

Projet Coleopter

Le Président évoque qu'une note de synthèse de ce programme a été rédigée par le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement, organisme missionné par la CCMCA pour ce dossier. Effectivement, lors du conseil communautaire du 26 octobre qui s'est tenu à Saint-Domet, les conseillers communautaires avaient demandé des précisions quant aux implications, engendrées par ce projet, pour la CCMCA et ses partenaires. Afin de répondre à ce questionnement et éclairer uniformément sur la situation, Alain GRASS, Vice-président de la collectivité, siégeant également à l'exécutif du syndicat, s'était engagé à faire rédiger une note explicative. Celle-ci a été transmise par messagerie électronique le 24 novembre 2022.

Numérique / DORSAL - Point d'avancement du jalon 2

Alain GRASS, 4^{ème} Vice-président et 6^{ème} Vice-président du syndicat DORSAL, fait un point sur l'état d'avancement du déploiement de la fibre sur le territoire. Il rappelle que la collectivité adhère à DORSAL, syndicat mixte d'aménagement numérique, créé en 2002.

Les points d'étapes :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

- 10 décembre → ouverture de 1 800 lignes : Mérinchal, Mautes, La-Mazière- aux-Bonshommes, Chard, Lioux-les-Monges ;
- 22 décembre → ouverture de 1 295 lignes : Mainsat, Champagnat, La-Serre-Bussière-Vieille, Lupersat, Arfeuille-Châtain, Bussière-Nouvelle, Le Compas, Saint-Priest, Sannat, Rougnat ;
- Pour les autres communes, les ouvertures se feront échelonnées de 2023 au 1^{er} trimestre 2025.

☞ NATHD (Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit) prévoit une permanence d'information à destination des administrés à Mérinchal le mercredi 07 décembre de 14h à 18h et, à Mainsat le mercredi 14 décembre de 14h à 18h.

Distribution aux conseillers communautaires de flyers à remettre aux administrés :

- générer des abonnements : les recettes proviennent de la commercialisation du réseau aux opérateurs et permet de diminuer ou de supprimer la cotisation CCMCA;
- concernant les lignes cuivre, propriété d'Orange → arrêt du réseau cuivre pour 2030. Orange compte débiter les travaux d'ici janvier 2026 pour une fermeture progressive, commune par commune, jusqu'en 2030.

Réorganisation des pôles de la CCMCA

Gérard GUYONNET donne plein pouvoir au DGS pour la réorganisation des services et du personnel afin d'obtenir des résultats plus efficaces sur l'ensemble des pôles. Il rappelle les problématiques constatées, dès son arrivée, tant sur le plan administratif que financier ainsi que sur le suivi des dossiers, en précisant que des solutions efficaces et réfléchies doivent être mises en place rapidement. Il indique qu'un des points de réussite est en lien avec cette réorganisation qu'il faudra au préalable planifier. Il ajoute, qu'avant toute chose, une rencontre avec le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) est à prévoir. Il rassure contre une éventuelle fermeture des pôles de Chénérailles et de Crocq. Il partage sa conviction du potentiel de cette communauté de communes et invite à faire confiance à ses élus et à son personnel.

PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Jean-Louis FAUCONNET, Maire de Lavaveix-les-Mines, témoigne qu'il y a eu plusieurs réunions à ce sujet et que les communes s'étaient positionnées pour la Carte communale.

Jean-Jacques BIGOURET, 8^{ème} Vice-président et 1^{er} adjoint de Bellegarde-en-Marche, rappelle qu'une délibération a été prise en 2019 pour lancer un PLUi qui n'a pas encore été mis en œuvre à ce jour. Il confirme la tenue de plusieurs réunions sur la planification qui se sont déroulées entre autre, pour présenter les avantages / inconvénients du PLUi et de la Carte communale dont il récapitule rapidement l'essence :

- Carte communale → mixe de zones constructibles et non-constructibles / RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique ;
- PLUi → mixe de zones constructibles et de zones réservées aux activités industrielles, agricoles régit par un règlement propre.

Dans le cadre du programme PVD (Petites Villes de Demain) il est effectivement possible d'adhérer à la Carte communale pour les communes concernées (Mérinchal, Auzances, Lavaveix-les-Mines, Chénérailles, Crocq) auxquelles, selon les dires de la préfecture, il serait possible d'ajouter quelques autres communes, tout en sachant que l'ensemble des communes n'en bénéficieront pas. Au niveau du financement, l'État subventionne à hauteur de 80 % la mise en place d'un PLUi contre 40 % pour la Carte communale. Il rappelle qu'une étude de préfiguration du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) est actuellement en cours et que, la déclinaison logique d'un SCoT, c'est un PLUi.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE – MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Valérie SIMONET, 1^{ère} Vice-présidente et 1^{ère} adjointe de Bussière-Nouvelle, ajoute que la Carte communale sera au profit d'une minorité de communes, imposant le RNU à toutes les autres ; La question étant de s'assurer de ce qui est le mieux pour l'ensemble du territoire Marche et Combraille.

Émilie BOUCHET, Maire de Charron, fait part de sa rencontre avec la DDT lui indiquant que le système présentant le plus de souplesse actuellement est le RNU.

Gérard GUYONNET propose d'organiser une intervention, en conférence des Maires, d'une communauté de communes qui a déjà contracté un PLUi et qui pourrait venir partager les avantages et les inconvénients.

Date du prochain conseil communautaire

La date du prochain conseil communautaire est fixée au mercredi 26 octobre 2022 à la salle des fêtes de Saint-Domet.

Le Président lève la séance. Il remercie Alain LUQUET, Maire de Peyrat-la-Nonière, pour l'accueil de ce conseil et invite les conseillers communautaires à se rassembler autour du pot de l'amitié offert par la commune.

La séance est levée à 20h40

Vu, le secrétaire de séance
Alain LUQUET



Vu, le Président
Gérard GUYONNET

